A la caisse de chômage concernée

**Décision formelle concernant l’indemnisation du chômage partiel (RHT)**

Madame, Monsieur

Nous vous avons déjà envoyé une demande pour que vous preniez une **décision** **formelle** concernant les décisions jusqu’ici non formelles que vous avez déjà rendues et celles que vous devez encore rendre.

Le présent courrier confirme notre souhait que vous rendiez une décision formelle concernant toutes les décisions informelles que vous avez rendues et celles qui restent à rendre à propos de l'indemnisation du chômage partiel pour la période allant du mois de février 2020 jusqu'à la fin future du chômage partiel. Actuellement, par exemple, cette demande porte sur (au moins) les trois mois précédant la demande.

Nous vous avons déjà informés dans le premier courrier que nous acceptons une suspension informelle jusqu'à ce que la décision du Tribunal fédéral soit prise. A partir de ce moment, la procédure devra être reprise et nous nous réservons le droit d’émettre de nouvelles appréciations.

En l'absence d’un contre-rapport de votre part, nous continuons à supposer que toutes les conditions formelles relatives à toute la phase du chômage partiel (c'est-à-dire en ce qui concerne aussi bien la présente demande que la demande déjà déposée) sont remplies et que vous rendrez une décision formelle à une date ultérieure.

Dans cette attente, nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.